



VILLE  
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0010-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 10**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

<b>Objet</b> :	NPNRU du Val-Vert : plan de financement du projet de reconstruction du gymnase du Val-Vert et sollicitation de la DSIL 2023
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Dans le cadre du Nouveau Programme de Requalification Urbaine (NPNRU) la ville du Puy-en-Velay conduit un programme d'ampleur sur le quartier du Val-Vert. Après avoir engagé la restructuration du groupe scolaire E.PIAF, la création d'un nouveau centre social (et réserve de locaux) et la requalification des espaces publics du quartier, la Ville s'engage dans la création d'un nouvel équipement sportif.

Après avoir conduit différentes études techniques, la collectivité s'est orientée vers une démolition/reconstruction de l'équipement sportif. L'ambition portée par la Ville est de créer un équipement deux fois plus grand que l'actuel, avec conservation de l'espace de jeux extérieur tout en visant un niveau énergétique performant.

Délibération n°10 du vendredi 03 mars 2023



Pour financer ce projet de 3 765 908 € (déconstruction et reconstruction), la collectivité a reçu la confirmation du soutien de la Région Auvergne-Rhône Alpes (subvention de 2 250 906 €) et a sollicité l'Agence Nationale du Sport (pour un montant de 507 765,00 €). Elle a également déposé en décembre dernier un dossier de DSIL au titre de l'année 2023 en Préfecture pour la partie reconstruction de l'équipement sportif d'un montant de 3 662 174,50 € HT. À cet égard, il convient d'actualiser le plan de financement en cohérence avec les demandes de subventions effectuées.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération partie reconstruction, au stade DCE est le suivant :

Financiers	Montant HT	%
RÉGION	2 188 904,0 €	59,77 %
ANS*	507 765,0 €	13,87 %
DSIL*	232 914,0 €	6,36 %
VILLE	732 591,5 €	20,00 %
TOTAL	3 662 174,5 €	100,00 %

\*subventions non acquises

À la part revenant à la Ville s'ajoute le montant de la TVA pour 732 434,90 € soit un total restant à charge de la Ville de 1 465 026,40 € avant récupération du FCTVA.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 14/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023